

**Déjeuner du Cercle des Réseaux Européens  
autour de Madame Odile Renaud-Basso,  
Chef de cabinet adjoint du Président du Conseil européen  
- 6 juillet 2010 -**

*Les membres du Cercle des réseaux européens se sont réunis pour un déjeuner de travail avec Madame Odile Renaud-Basso, chef de cabinet adjoint du Président Van Rompuy, afin d'évoquer le sujet des grands enjeux européens de la Présidence permanente du Conseil européen.*

Madame Renaud-Basso a introduit les débats par une présentation des fonctions et de la composition du Conseil européen. Le rôle principal du Conseil européen au sein du système politique de l'UE est de définir les orientations et les priorités politiques générales de l'Union. Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le 1er décembre 2009, il est devenu une institution à part entière. Il est présidé pour un mandat de 2 ans et demi par l'ancien premier ministre belge Herman Van Rompuy. Le Conseil européen n'exerce pas de fonction législative.

Le Conseil européen est composé des chefs d'État ou de gouvernement des États membres, ainsi que de son président et du président de la Commission. Une nouveauté instaurée par les changements institutionnels du traité de Lisbonne, est que la Haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité participe également à ses travaux. Lorsque l'ordre du jour l'exige, les membres du Conseil européen peuvent décider d'être assistés chacun par un ministre et, en ce qui concerne le président de la Commission, par un membre de la Commission.

Le Conseil européen se réunit 2 fois par semestre et si la situation l'exige, le président peut convoquer une réunion extraordinaire.

Le Conseil européen se prononce normalement par consensus. Dans certains cas, il adopte ses décisions à l'unanimité ou à la majorité qualifiée, selon ce que prévoit le traité. Madame Renaud-Basso a estimé que la recherche du consensus peut alourdir la prise de décision.

Le Président Van Rompuy est chargé de :

- présider et animer les travaux du Conseil européen;
- assurer la préparation et la continuité des travaux du Conseil européen en coopération avec le Président de la Commission et sur la base des travaux du Conseil des affaires générales;
- œuvrer pour faciliter la cohésion et le consensus au sein du Conseil européen;
- présenter au Parlement européen un rapport à la suite de chacune des réunions du Conseil européen.

Par ailleurs, le président du Conseil européen assure, à son niveau et en sa qualité, la représentation extérieure de l'Union pour les matières relevant de la politique étrangère et de sécurité commune, sans préjudice des attributions du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Le Conseil européen est assisté par le secrétariat général du Conseil qui est par conséquent à la disposition du Président, y compris la direction des questions politiques générales, le service juridique, les directions générales (ECOFIN, environnement, JAI, etc.), le service de traduction, le service du protocole, le bureau de presse, etc. Le Président dispose de son propre cabinet, composé de 18 membres, chargés de différents portefeuilles.

Dans le cadre du débat sur la répartition des fonctions entre le Président de la Commission et celui du Conseil européen, Madame Reanud-Basso a expliqué qu'une séparation très nette existe entre les responsabilités des 2 postes de haut niveau. Elle a également mentionné le fait que le Président du Conseil européen ne dispose que d'un petit cabinet et des ressources limitées du secrétariat du Conseil, comparé à l'armée de fonctionnaires de la Commission. Cependant une coordination efficace est assurée pour faire le pont entre les 2 institutions et les 2 Présidents se rencontrent sur base régulière chaque semaine. Certaines complications existent au niveau de la représentation extérieure de l'UE, mais en pratique un modus vivendi a été trouvé, comme par exemple pour la participation au G20 où M. Barroso et M. Van Rompuy étaient présents avec une équipe commune.

Le sujet de l'équilibre dans le triangle institutionnel a été abordé dans la perspective des ajustements institutionnels faits par le traité de Lisbonne. Les pouvoirs du Parlement européen augmentent avec chaque révision des traités et il gagne d'autant plus en importance avec l'instauration de la procédure de codécision en tant que procédure législative ordinaire avec le traité sur le fonctionnement de l'UE. Des craintes ont été exprimées par certains Etats membres que la Commission ne se rapproche par trop du Parlement. Madame Renaud-Basso a estimé qu'effectivement la Commission est dans une optique de maintenir une coopération forte avec le Parlement en tant que co-législateur et unique institution de l'Union directement élue par les citoyens européens. Cependant la Commission veille à préserver le soutien et la confiance du Conseil, car au bout du compte ce sont les Etats membres qui mettent en application la législation européenne.

Quant aux priorités du Président Van Rompuy, Odile Renaud-Basso a expliqué que sa politique personnelle consiste à suivre la logique des petits pas réalistes. Il a initié l'idée d'organiser un Conseil entièrement dédié à l'innovation afin de pouvoir renforcer l'importance du sujet et d'en faire une réelle priorité de l'Union. L'objectif est de lancer une véritable réflexion au niveau européen quant aux possibilités de mieux utiliser les instruments communautaires et nationaux.

Le sujet de la politique de concurrence européenne a suscité le vif intérêt des membres du Cercle. Un réel enjeu qui se pose dans l'Union européenne est d'ajuster la politique de concurrence aux réalités du jour et au besoin d'encourager la compétitivité des entreprises européennes. Il est notamment important de se pencher sur la question de comment stimuler la coopération au niveau européen des investissements durables. Le besoin d'une révision du cadre réglementaire actuel en matière de concurrence a été souligné par les participants au déjeuner, car certaines visions de la compétitivité deviennent obsolètes et ralentissent les entreprises européennes par rapport à leurs concurrents américains par exemple.